



Conseil Municipal du 20 mars 2026

Délibération n°2026.03.03

Date de convocation : 16/03/2026

Nombre de membres
En exercice : 19
Présents : 18
Votants : 19

Maire : M. Eric MIOSSEC
Secrétaire de séance : Xavier LACHAUX

Le Conseil municipal de PLOUGOULM s'est réuni le 20 mars 2026 sous la Présidence de M. Eric MIOSSEC, Maire.

Etaient présents : M. Eric MIOSSEC ; M. Gilles CRIBIER ; Mme Catherine ROLLAND ; M. Régis MIOSSEC ; Mme Mélanie YVEN ; M. Alexandre REMEUR ; Mme Monique PRIGENT ; M. Stéphane LE BORGNE ; M. Cyril BIHAN ; M. Julien KERAUTRET ; Mme Hélène JOLIVET ; Mme Elodie PREMEL ; Mme Morgane JOLIVET ; M. Xavier LACHAUX ; M. Patrick GUEN ; Mme Martine LE GALL-MORIN ; M. Philippe JALLU ; Mme Gwénola MEVEL

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir Mme Rachel KERGUILLEC qui a donné pouvoir à M. Eric MIOSSEC

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

D. n°2026.03.03 Approbation du procès-verbal de la séance du 26 février 2026
(Rapporteur : M. Le Maire/Délibération)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 26 février 2026. Pour mémoire, il a été envoyé à l'ensemble des conseillers par courriel le 16 mars 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- D'adopter le procès-verbal de la séance du 26 février 2026.

VOTE :

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

Fait à Plougoulm, le 23 mars 2026

Le Maire, Eric MIOSSEC	Le secrétaire de séance, Xavier LACHAUX
	

Acte rendu exécutoire compte tenu de :

- La transmission au contrôle de légalité, le 23 mars 2026
- La publication, le 23 mars 2026

Le Maire,

*- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, contour Motte - 35000 RENNES) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.*